

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Septembre 1873.

Chronique générale.

Tout cède le terrain au procès Bazaine, et l'attention générale est absorbée, dans toute la France, par le récit des événements les plus douloureux de notre histoire.

Pendant la lecture de l'acte d'accusation, le regard du maréchal est terne, les chairs de son visage semblent boursoufflées et pendantes. L'accusé croise les bras et, pendant que le greffier donne lecture de l'acte de renvoi devant le conseil de guerre, se caresse la moustache. Au moment où le greffier lit les articles qui punissent de mort les crimes dont est accusé l'ancien chef de l'armée du Rhin, pas un pli de la figure du maréchal ne bouge. Evidemment, l'accusé a longuement médité ces terribles articles, qui ne peuvent plus lui causer aucune émotion.

La voix du duc d'Aumale est très-claire, bien que son débit soit un peu monotone. Quant au maréchal, il répond comme un homme sûr de lui.

Il ne faut pas oublier que si l'accusé réunit trois voix sur les sept voix du conseil, il est acquitté. Il faut cinq voix au moins pour la déclaration de culpabilité.

On lit dans l'Univers :

On nous communique d'une source très-sûre la note suivante, traduite en français ; elle est destinée à jeter quelque jour sur les agissements d'un prétendant qui peut devenir dangereux pour la France. Quelque grave que soit la nature de cette communication, nous croyons devoir en donner connaissance au public, à cause de l'intérêt qu'elle a et de la garantie que nous avons de sa véracité. On y verra qu'avant de s'allier aux radicaux, le prince Jérôme Napoléon avait cherché indirectement une autre alliance :

« Quelques semaines avant le voyage de Victor-Emmanuel à Berlin, le prince Napoléon est venu à Turin et a eu avec le roi une entrevue qui a duré quatre heures. Comme le bruit de cette visite s'est trouvé tout de suite répandu, le gouvernement, pour donner le change, a fait publier par les journaux à sa solde que le but du voyage du prince avait été de dissuader le roi d'Italie d'aller à Berlin.

« La vérité est que le voyage du gendre de Victor-Emmanuel avait un objet tout contraire. Dans l'entretien qu'ils ont eu ensemble, le prince a représenté au roi l'avènement d'Henri V au trône de France comme certain et lui a montré le danger qui en résulterait pour l'Italie.

« En conséquence, il ne voyait d'autre ressource contre cette éventualité prochaine que de lui conseiller non-seulement d'aller à Berlin voir l'empereur Guillaume, mais de s'efforcer d'obtenir de lui un traité offensif et défensif pour la garantie réciproque à l'Italie et à l'Allemagne de leurs conquêtes respectives. Cette alliance assurerait l'avenir des deux Etats.

« En cas d'une guerre avec la France, qui ne pourrait manquer d'être heureuse, la victoire de l'armée italo-prussienne permettrait à l'Italie de reprendre Nice et la Savoie. »

M. le duc de Broglie vient de prononcer, à Neuville-le-Bon, dans le département de l'Eure, un discours agricole et politique. On était près des ruines de l'abbaye de Beccellouin, et l'orateur a pris texte de ce voisinage pour rassurer ceux qui affectent de redouter la domination des cléricaux :

Cette grande abbaye, a-t-il dit, dont les restes à moitié détruits nous frappent encore d'étonnement, c'était, vous le savez, le siège de la plus puissante congrégation monastique de notre Normandie, celle qui a le plus illustré le moyen âge par les produits de son savoir, celle qui étendait le plus au loin, dans notre contrée, ses droits seigneuriaux et son immense domaine.

Elle régnait sur tout le pays qu'elle administrait presque à elle seule, souvent avec sagesse et bienveillance. Comment, en présence des vestiges d'une telle puissance, ne pas faire d'involontaires réflexions sur les révolutions sociales qui l'avaient d'abord élevée si haut, puis qui l'ont ensuite si complètement détruite ?

C'est que cette domination du clergé au moyen âge et dans l'ancien régime, expliquée par l'histoire et souvent justifiée par ses bienfaits, a disparu à l'heure voulue par la Providence avec les faits exceptionnels qui l'avaient produite. Rien, absolument rien de pareil ni qui y ressemble de près ou de loin ne saurait de nos jours prendre naissance. (Vifs applaudissements.)

Je ne dis pas cela pour éclairer les auditeurs qui m'écoutent et qui n'ont pas besoin d'une telle assurance ; mais je le dis pour qu'ils le répètent aux populations dont la calomnie essaye, sous nos yeux, d'égarer les susceptibilités inquiètes. Je le dis pour que ma voix, qui ne craint aucun écho, arrive jusqu'à elles. Rien de ce qui ressemble à un pouvoir légal du clergé ne pourrait même reparaitre au jour.

Il est aussi ridicule d'en craindre le retour qu'il serait chimérique de l'espérer.

Ces dignes, ces excellents prêtres, qui sont assis parmi nous, n'ont contredirent pas, si j'affirme qu'ils ne peuvent garder d'autre supériorité sur nous que celle qu'ils tiennent de leurs vertus et de la sublimité d'une croyance qui élève leurs esprits au-dessus des soucis de la terre. C'est bien assez pour qu'ils gardent sur nos cœurs l'empire auquel ils ne peuvent ni ne veulent prétendre désormais dans nos lois. (Longs et unanimes applaudissements.)

On avait donc raison de vous le dire tout à l'heure, quel que soit le gouvernement que l'Assemblée nationale, en vertu du pouvoir constituant qu'elle tient de vous, donne à la France, aucun sacrifice ne sera demandé aux conditions sociales auxquelles nous sommes tous également attachés.

Nous voulons tous un gouvernement stable et fort, toujours prêt à réprimer la révolte et l'anarchie, mais élevé au-dessus des partis, qui assure au travailleur le fruit des labeurs de la veille, et lui promette sa rémunération du lendemain ; un gouvernement qui, dans notre passé, agité par tant de révolutions, recherche sans en renier aucun tous nos glorieux souvenirs, et garantisse un avenir à nos espérances. Nous voulons un gouvernement qui comprenne les exigences légitimes aussi bien que les périls de nos sociétés modernes, qui accepte les principes qui les fondent, en ne répudiant que les excès.

Tel sera, quoi qu'en dise l'astuce des fac-

tions impuissantes, le gouvernement que nous donnera l'Assemblée nationale : elle n'en sanctionnera jamais d'autre, et c'est dans cette confiance que nous attendrons tous respectueusement la décision qu'elle seule a le pouvoir de rendre.

M. de Broglie a raison de dire que le clergé ne songe aucunement à prendre le gouvernement de l'Etat.

On lit dans l'Univers :

L'Ordre, voulant absolument convaincre les catholiques d'ingratitude envers Napoléon III, rappelle qu'ils ont eu confiance en lui à ses débuts. Il cite de nouveau, à ce sujet, l'Univers, et promet de citer Montalembert et les évêques.

Si l'Ordre tient à prouver que Louis-Napoléon a trompé les catholiques, sa démonstration est excellente, mais elle est en même temps superflue.

Nous n'avons jamais nié que l'empereur, au moment du coup d'Etat et pendant les premiers temps de son règne, ait inspiré aux catholiques, par ses promesses et par quelques actes, une confiance qu'il a trahie. Plus l'Ordre prouvera que nous avons beaucoup espéré alors, mieux aussi il prouvera que Napoléon III a joint l'astuce à la force.

Nous avons soutenu le souverain qui promettait de remettre la pyramide sociale sur sa base, qui parlait de rassurer les bons et de faire trembler les méchants, qui jurait de maintenir dans son intégrité le pouvoir temporel, qui parlait de supprimer les articles organiques et toutes les entraves mises à l'action religieuse, qui semblait enfin comprendre les vraies conditions de l'ordre.

Un pareil programme l'excusait d'avoir fait un coup de force pour arracher la France aux hommes qui l'eussent dès lors plongée dans l'abîme où il devait, lui, la plonger plus tard.

Mais notre appui, nos éloges, nous les avons refusés au complice de Cavour, au compère de Victor-Emmanuel, à l'allié, puis à la dupe de Bismark, au politique malhabile et déloyal qui a pris par Castelfidardo pour arriver à Sedan.

Si l'Ordre ne peut défendre son empereur d'avoir passé de la droite à la gauche, il s'élève ridiculement contre ceux qui, devant ce changement de conduite, ont changé de langage.

Sa colère, mêlée d'ahurissement et de déloyauté, est grotesque autant que le serait celle d'un disciple du papa Loyson, de Genève, accusant les catholiques de se contredire, parce qu'ils ne parlent pas de cet apostat comme ils parlaient du R. P. Hyacinthe, confesseur de Notre-Dame.

Du reste, si l'Ordre trouve favorable aux intérêts de l'Empire de rappeler combien la politique de Napoléon III fut insensée et la question religieuse, il nous semble avoir mis l'affaire en bonnes mains. Et puis nous ne lui refuserons pas notre concours.

On écrit de Berlin à la Gazette de Cologne, qu'il est toujours question, dans les cercles officieux, de l'envoi du général de Manteuffel au poste diplomatique de Paris.

Tous les députés du centre droit, de la droite, du groupe Changarnier et Pradié sont convoqués à la réunion du 9 octobre.

Une grande agitation continue à régner dans les rangs de la gauche, surtout autour de M. Thiers. L'ancien président est très-animé : le scandale causé par sa lettre au maire de Nancy a encore accru son amertume et son irritation. M. Casimir Périer agit sous les ordres de M. Thiers.

Contrairement au sentiment de M. Thiers, des membres du centre gauche seraient partisans de la prorogation des pouvoirs du maréchal. On cite notamment dans ce sens M. Dufaure, qui est encore dans la Charente et se tient systématiquement à l'écart de toutes les intrigues qui se nouent autour de l'ex-président.

Les comités d'action du parti radical sont en ce moment, dit le Courrier de Paris, vigoureusement surveillés dans les départements. Des instructions toutes spéciales vont mettre un terme aux agitations que suscitent ces comités dans un instant surtout où ils sentent que leur influence sur le pays décroît chaque jour.

La République, de Besançon, s'est vu retirer la faculté de vente sur la voie publique, pour avoir reproduit le discours prononcé à Périgueux par M. Gambetta.

Onze préfets ont étendu, à leurs départements, l'interdiction de vendre le Siècle sur la voie publique.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle vient d'interdire la vente sur la voie publique du Courrier de Meurthe-et-Moselle, considérant, est-il dit dans l'arrêté, que ce journal se livre journellement à une polémique violente, et que notamment à son article Nancy, 3 octobre 1873 (numéro du 4 octobre), il excite formellement à la guerre civile et à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux divisionnaires une circulaire dont voici les passages essentiels :

« Les revues d'inspections générales des corps d'infanterie ont constaté les résultats que, grâce à la sollicitude des chefs de corps, l'institution des engagés conditionnels d'un an a obtenus sous le rapport de l'instruction.

« Désirant étendre les bienfaits de ce mode d'instruction à toute l'armée de l'infanterie et en faire profiter tous ceux que leur intelligence et leur bonne volonté en rendent dignes, j'ai résolu d'admettre à participer au régime adopté pour les engagés conditionnels les jeunes gens appelés ou engagés qui, à la suite d'un examen, seraient reconnus en état d'en suivre avec fruit l'enseignement....

« ... Tous les jeunes gens qui satisferont aux conditions du programme seront admis à prendre part, pendant six mois au moins, à l'enseignement des engagés conditionnels.

« Afin de faire participer tous les corps d'infanterie aux avantages de cette innovation, ceux-là mêmes qui ne recevront pas d'engagés conditionnels d'un an organiseront, à partir du 1^{er} novembre prochain, un enseignement de même nature.

» ... Tous ceux qui subiront avec succès les épreuves du deuxième trimestre jouiront des avantages accordés aux engagés conditionnels d'un an.

» Je ne doute pas que cette mesure ne soit bien accueillie dans les corps. Les jeunes gens instruits qui ne sont pas en position de profiter des avantages du volontariat y trouveront un stimulant au travail et l'espoir d'un avancement plus rapide, et elle devra avoir pour effet d'assurer le bon recrutement des cadres. »

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1^{er} Conseil de guerre, à Trianon.

PRESIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION
DUC D'AUMALE.

Mercredi, 8 octobre, 2 h. 35 m.

L'audience a commencé à une heure. Relativement à la lecture du rapport, il a été décidé que l'on tâcherait d'aller aujourd'hui jusqu'au résumé général. Ensuite, viendront les annexes relatives à l'artillerie, aux équipages, aux subsistances; tout cela mènera probablement jusqu'à lundi, jour auquel commenceront réellement les débats.

La non apparition des témoins appartenant aux territoires annexés est due à l'opposition du gouvernement allemand. Il faut pour cela des négociations diplomatiques spéciales.

Il n'y a pas eu d'autre incident.

RÉSUMÉ DU RAPPORT.

(Suite.)

Ainsi, le maréchal ne comptait pas passer la Meuse, son projet de marche vers le sud a été abandonné aussitôt que formulé. Que conclure de là, sinon qu'il n'a jamais voulu s'éloigner de Metz?

La journée du 16 août (bataille de Rézonville) débuta par une surprise. La cavalerie Forton (deuxième corps) fut attaquée par les Prussiens alors que les chevaux n'étaient pas sellés. Le rapport fait remonter cette responsabilité au maréchal.

« Le passage suivant d'une lettre au maréchal Le Boëuf, écrite à cinq heures et quart du matin, prouve que si ces précautions ne furent pas prises, « ce ne fut pas par cause d'ignorance de la situation. Le danger est pour nous du côté de la » Gorze, sur la gauche des deuxième et sixième » corps. »

» Puisque le danger est là, pourquoi ne pas chercher à en préciser l'étendue? Pourquoi, même, dès la veille, en présence du mouvement parfaitement dessiné de l'ennemi, ne pas avoir occupé en force le débouché des ravins descendant à la Moselle, véritables coupe-gorge que les Allemands étaient obligés de suivre pour atteindre les plateaux avant de pouvoir se déployer? En un mot, si le maréchal Bazaine avait bien l'intention d'aller à Verdun, pourquoi laisser à l'ennemi toute facilité pour lui barrer le chemin? Pourquoi ne pas ordonner au moins, dans la matinée du 16, au général Frossard d'éclairer à fond les gorges qui aboutissaient aux positions occupées par les troupes, au lieu de lui prescrire d'une manière vague, comme à tous les autres commandants de corps, de faire les reconnaissances journalières? Pourquoi ce général, que sa position, tout-à-fait à la gauche de l'armée, expose d'une manière particulière aux entreprises de l'ennemi, et qui a signalé lui-même sa présence, ne s'assure-t-il pas avec plus de soin de ce que renferment les gorges d'où l'ennemi va déboucher?

» Quoi qu'il en soit, le maréchal dont le quartier-général est sur place, à Gravelotte, ne saurait décliner la responsabilité de la surprise qui marqua le début de la bataille et qui faillit compromettre le résultat.

» Cette réserve une fois faite, reconnaissons que, dans le moment critique où le deuxième corps fut brusquement assailli par l'ennemi, le sang-froid et l'intrépidité du maréchal furent au-dessus de tout éloge. En peu de temps, ses sages dispositions, après avoir réparé le mal déjà fait, préparèrent le succès de la journée, que l'entrée en ligne du quatrième corps devait définitivement assurer. »

Après avoir ainsi constaté la part prise par le maréchal, le rapport s'occupe d'un des points les plus importants du procès.

Après Rézonville, le maréchal arrête le mouvement en avant. Dans une lettre adressée au général

Bourbaki, il donne pour raison le manque de munitions.

C'est sur cette question que le rapport se livre à un examen particulièrement minutieux.

» Dans le courant de la soirée du 16, le général Soleille, commandant l'artillerie de l'armée, avait envoyé son chef d'état-major prévenir le maréchal que la consommation des munitions avait été considérable; qu'on pouvait l'apprécier au tiers ou à la moitié de l'armée pour les munitions d'artillerie, et qu'il serait utile d'envoyer à Metz dans la nuit même chercher de nouveaux caissons. On doit regretter qu'avant d'adresser au général en chef un rapport aussi alarmant, le général Soleille n'ait pas fait recueillir des renseignements par les officiers de son état-major, auprès des généraux commandant l'artillerie des corps, sur les consommations de la journée. S'il les eût consultés, les indications transmises par lui eussent été tout autres; il est facile de s'en rendre compte.

» Complètement désapprovisionné après le combat du 14, où les consommations furent d'ailleurs assez modérées, l'armée traînait avec elle sur le plateau de Gravelotte: 93,460 coups de canon à obus de 4, et 11,033 coups à obus de 12, soit en totalité 106,493 coups à obus, non compris la mitraille et les coups de canon à balles qui étaient surabondants.

» La consommation de la bataille de Gravelotte n'atteignit pas pour les deux calibres 26,000 obus. L'armée disposait donc, le 16, au soir, de 80,493 coups au moins. Il n'était donc pas exact de dire que la consommation de la journée avait été du tiers ou de la moitié de l'approvisionnement total. Elle n'en atteignait pas le quart.

» Si 80,500 coups de canon ne paraissent pas suffisants au maréchal pour poursuivre sa marche sur Verdun où l'attendaient de nouvelles ressources, l'arsenal de Metz était en mesure de livrer en quelques heures et dans la nuit même, 9,000 coups de 4, et 3,500 coups de 12, soit 12,500 coups immédiatement disponibles, chargés en coffres et montés sur roues. Cet approvisionnement supplémentaire emprunté en partie aux batteries mobiles de la place, pouvait être reconstitué en moins d'un jour, par l'arsenal qui, le 19, le 20 et le 21 livra à l'armée plus de 25,000 coups de canon.

» L'exactitude de ces données est établie de la manière la plus précise dans un chapitre spécial du rapport relatif à l'artillerie. Elles diffèrent des chiffres produits par le général Soleille, par la bonne raison que cet officier général a omis de faire entrer en ligne de compte les livraisons journalières de l'armée de Metz qui atteignaient, le 18, 21,039 obus, et dépassaient, le 25, 54,017 obus.

» En ce qui concerne les munitions d'infanterie, les soldats en partant pour Verdun avaient dans le sac ou la giberne 90 cartouches et même jusqu'à 108 cartouches dans quelques régiments, ce qui représentait un total de plus de 10 millions. Les réserves divisionnaires et les parcs en transportaient, en outre, plus de 5,500,000. On était donc muni d'un approvisionnement de 15 millions de cartouches. Le général Soleille restreint ce chiffre à 5 millions, parce qu'il omet de faire entrer en ligne de compte les munitions de sac et de giberne. Or, les consommations des cartouches dans toute la campagne jusqu'au 19 septembre, au dire de cet officier général, n'ont pas atteint le chiffre de 3,500,000 cartouches.

» On peut donc affirmer hautement que le 16 au soir, l'armée était suffisamment approvisionnée pour continuer sa marche.

» En recevant les renseignements que lui envoyait le général Soleille, le maréchal, qui avait l'expérience de la guerre, n'aurait pas dû s'en émouvoir: il savait que ses divisions n'avaient été que faiblement engagées; et qu'il était possible de procéder pendant la nuit à une répartition sommaire des munitions.

» Quoi qu'il en soit, au lieu d'envoyer chercher immédiatement des munitions à Metz, comme le demandait le général Soleille, le maréchal remit au lendemain pour prendre cette mesure. Il ne jugeait donc pas les besoins bien urgents.

» En ce qui concerne la pénurie des vivres, l'inexactitude des assertions du maréchal est encore plus flagrante. L'armée, à la sortie de Metz, emmenait avec elle trois mille trois cent quatre-vingt-dix voitures qui portaient cent cinquante mille rations (pain, biscuit et farine) pour les hommes, et deux cent mille d'avoine, soit quatre jours et demi de vivres. De grands approvisionnements avaient été préparés, en outre, par l'intendant-général Wolff, sur les plateaux fertiles qui séparent Metz de Verdun. Enfin dans cette dernière place, six cent mille rations attendaient l'armée. L'ensemble de ces dispositions assurait donc très-largement la subsistance des troupes lorsque l'ordre de fi-

ciement au train auxiliaire vint jeter la perturbation dans ces préparatifs. S'il avait été donné suite à cet ordre, le maréchal n'aurait eu à s'en prendre qu'à lui-même de la situation critique où cet ordre l'aurait placé. C'est bien alors qu'il y aurait eu pénurie; d'autant plus qu'au moment où l'ordre de laisser les vivres fut donné, il n'était pas possible de faire de distributions pour reconstituer l'approvisionnement du sac, les troupes étant en marche et ayant dépassé le convoi.

» Mais, comme nous l'avons dit plus haut, une partie seulement des convois avait été arrêtée en route, ceux du 2^e corps et du grand quartier-général avaient atteint le plateau. Avec leurs seules ressources, l'armée avait de quoi vivre pendant deux jours, car le convoi du quartier-général portait à lui seul, le 16 au soir, 173,000 rations de farines et trois jours de vivres de campagne pour toute l'armée.

» Les soldats étaient alignés en vivres jusqu'au 18 inclus, en moyenne; on pouvait donc continuer la marche sans courir le moindre risque. Si l'inquiétude était permise, le 16 au soir, aux commandants de corps que l'ordre de licenciement du train auxiliaire avait séparés de leurs convois, le maréchal qui avait été suivi par le sien dont les ressources permettaient de subvenir aux besoins de toute l'armée devait être tranquille. Le maréchal connaissait les approvisionnements existant à Verdun et sur la route, il avait vu le convoi du grand quartier-général groupé autour de Gravelotte. Au lieu de se laisser gagner par l'inquiétude de quelques commandants de corps, il avait le devoir de les rassurer.

La conclusion mérite d'être textuellement citée:

« En résumé, le 16 au soir, le maréchal avait sur le plateau des vivres pour toutes les journées du 17, du 18 et une partie de celle du 19; à proximité se trouvait le reste des convois qui pouvaient rejoindre dans la matinée du 17; enfin des approvisionnements étaient préparés à Verdun et sur la route.

» Il serait étrange que dans ces conditions le commandant en chef ait pu croire à une pénurie telle qu'il fût forcé de rétrograder. Aussi bien n'y croyait-il pas; il le reconnaît dans son interrogatoire et il rejette sur un défaut de rédaction les assertions de ses dépêches au sujet du manque de vivres.

» Dans ma pensée, dit-il, ce n'étaient pas les vivres qui manquaient, mais il fallait les distribuer de façon à ce que les hommes aient deux ou trois jours de vivres dans le sac, de manière à nous débarrasser de notre immense convoi.

» Ainsi, il ne s'agit plus que de la difficulté de faire les distributions, mais cette difficulté qui provenait de l'ordre de licenciement qui avait séparé les corps d'armée de leurs convois, n'était pas insurmontable; en donnant des ordres le soir même, le convoi qui était massé au Ban-Saint-Martin aurait facilement franchi les 12 kilomètres qui séparent Metz des plateaux et la distribution pouvait avoir lieu dans la matinée du 17. »

Nous voici arrivés à la bataille de Saint-Privat (18 août). La conduite du maréchal dans cette journée a une telle importance que nous empruntons au rapport une longue citation à ce sujet.

« Pendant la journée du 17, l'armée s'établit en bataille sur les crêtes qui forment à l'ouest la berge du vallon de Mouvaux. Sa gauche s'appuyait au ravin de Rozériculles; sa droite s'étendait jusqu'au delà du village de Saint-Privat, point culminant du terrain entre l'Orne et la Moselle. C'est en arrière de Saint-Privat que se détache du plateau le contre-fort de Saint-Quentin, encadré par les vallons de Mouvaux et de Saulny. Il était de la plus haute importance de demeurer maître de la naissance de ce contre-fort, car, le mouvement de concentration que préparait en ce moment le maréchal allait ramener l'armée sur les hauteurs de Saint-Quentin, et la possibilité de reprendre la marche vers le nord était subordonnée à la possession du seul débouché sur le plateau, qui allait rester entre nos mains.

» Ces considérations, d'une évidence saisissante, ne pouvaient échapper à l'expérience du maréchal. Si rien, dans les dispositions qu'il ordonne, n'indique la résolution de défendre à outrance les positions occupées par la droite de son armée, comment expliquer sa conduite, si ce n'est pas la pensée, déjà arrêtée dans son esprit, de ne plus quitter Metz, qu'on a déjà été amené à reconnaître.

» Cependant l'armée était rangée en bon ordre sur ses positions; la garde et l'artillerie de réserve groupée à Saint-Quentin. On attendait de pied ferme l'ennemi, dont les masses s'ébranlèrent dans la matinée. L'attaque commença vers onze heures et se prolongea pendant toute la journée par une série d'assauts dont l'intensité allait

toujours en croissant vers la droite. Comme tout l'indiquait, les efforts accumulés de l'ennemi se portèrent sur cette aile de notre armée qui seule pouvait être débordée et entourée.

» Trois corps d'armée s'élevant ensemble à quatre-vingt-dix mille hommes, munis de deux cents quatre-vingts bouches à feu, se réunirent pour accabler le sixième corps, qui n'avait à leur opposer que vingt-six mille hommes, soixante dix huit bouches à feu mal approvisionnées, et pas une seule batterie de mitrailleuses, sur un terrain admirablement propice à l'emploi de cette arme nouvelle.

» La résistance du maréchal Canrobert fut héroïque; elle aurait triomphé des efforts de l'ennemi, si la garde et l'artillerie de réserve avaient été envoyées à temps à son secours. Mais pour saisir l'occasion favorable, il aurait fallu que le commandant en chef qui, seul, disposait des réserves, eût été en mesure de se rendre un compte exact de la situation. Comment aurait-il pu en être ainsi, puisqu'il ne quitta que vers trois heures son quartier général et ne parut pas de toute la journée sur le champ de bataille.

» Cette conduite extraordinaire, au moment où se livrait la lutte acharnée qui allait décider du sort de l'armée de Metz et de la guerre, demande à être examinée de près. Pour l'apprécier en toute connaissance de cause, il convient de préciser quels furent les rapports du maréchal avec les divers commandants de corps, et le compte qu'il rendit à l'Empereur des péripéties de la lutte.

» Vers dix heures du matin, on aperçut du quartier-général du troisième corps des troupes nombreuses qui, marchant déployées dans les plaines basses situées en arrière de Gravelotte, se dirigeaient de gauche à droite en faisant un grand mouvement de conversion. Frappé de cette marche qu'il distinguait à grande distance, le maréchal Lebœuf en prévint le général en chef qui répondit de s'établir solidement sur la position et de la conserver à tout prix.

» Dès neuf heures du matin, le commandant du troisième corps signale de nouveau au maréchal Bazaine des mouvements considérables de troupes en avant du front des deuxième et troisième corps. Le maréchal Bazaine en avise vers midi et demi le maréchal Canrobert, et, en lui prescrivant de tenir ferme à Saint-Privat, il lui annonce l'envoi de munitions.

» A dix heures un quart, le maréchal Canrobert informe le général en chef de l'apparition de quelques troupes ennemies à Vallery.

» Vers midi, il le prévient qu'un combat sérieux s'engage et que la rareté des munitions l'oblige à ralentir le feu de son artillerie. Le maréchal Bazaine lui fait répondre qu'il donne des ordres pour qu'une division de la garde et de l'artillerie aillent le soutenir.

» Vers une heure, le maréchal Lebœuf télégraphie que des forces très-nombreuses prononcent leur attaque sur toute la ligne.

» A une heure et demie, le maréchal Canrobert répond par l'officier qui lui a porté l'ordre de tenir ferme à Saint-Privat, qu'il résistera autant qu'il le pourra et tant qu'il aura des munitions, mais qu'elles s'épuisent et qu'il n'en a pas encore reçu de nouvelles.

» A deux heures et demie, il dépêche au maréchal le capitaine d'artillerie de Chalus pour hâter l'envoi des munitions déjà demandées et en ramener lui-même s'il est possible. Cet officier, conduit auprès du maréchal, lui explique en détail, sur une carte, la situation de l'aile droite et ne lui dissimule ni la gravité de la position du sixième corps, ni les inquiétudes qu'elle cause à son chef. Il obtient et emmène quatre caissons d'artillerie.

» A cinq heures, le commandant du sixième corps adresse au général en chef un billet ainsi conçu:

« L'attaque a cessé sur le front du quatrième corps pour se porter plus intense sur la droite du sixième; un feu d'artillerie considérable a presque éteint le nôtre. Les munitions me manquent. »

» Enfin, à sept heures, le maréchal Canrobert annonce que le sixième corps est contraint d'évacuer Saint-Privat qui est en feu, et où il n'y a plus possibilité de tenir.

» Comme on le voit, le commandant en chef est tenu au courant d'une manière complète et continue des progrès de l'attaque dirigée contre la droite de son armée, de la faiblesse de l'artillerie du sixième corps et de la pénurie de munitions qui l'oblige à ralentir son feu.

» Il a été donné connaissance au maréchal Bazaine des renseignements que l'instruction avait révélés au sujet des communications que le maréchal Canrobert avait eues avec lui dans la journée du 18; invité à faire connaître s'il persistait à dire

qu'il n'avait pas été tenu au courant de la situation du sixième corps, le maréchal s'est exprimé de la manière suivante :

« J'avais donné des instructions le matin au maréchal Canrobert ; elles contenaient l'ordre de replier la droite, dans le cas d'une attaque sérieuse de l'ennemi contre Saint-Privat, et je lui envoyai dans la journée ce qu'il me demandait. »

Voici ce qu'écrivait à ce sujet le maréchal Bazaine au commandant du sixième corps :

« Si par cas l'ennemi, se prolongeant sur votre front, semblait vouloir attaquer directement Saint-Privat-la-Montagne, prenez toutes les dispositions de défense nécessaire pour y tenir et permettre à l'aile droite de faire un changement de front, afin d'occuper les positions en arrière si c'était nécessaire, positions qu'on est en train de reconnaître. »

Les secours envoyés directement par le maréchal Bazaine au 6^e corps se bornèrent à 2 batteries de réserve et à quelques caissons, ce qui ne répondait nullement aux demandes du maréchal Canrobert et à la gravité de la situation.

Suivons maintenant le maréchal pendant cette journée. Il ne quitta pas de la matinée son quartier général. Vers 2 heures 1/2 il monta à cheval, et, au lieu d'emmener avec lui tout son état-major, dont le nombreux personnel lui aurait permis d'avoir d'une manière continue des nouvelles du combat, il refuse les offres du général Jarras et ne prend que quelques officiers. Il se rend d'abord à Saint-Quentin ; de là, il peut apercevoir les positions occupées par les 2^e et 3^e corps. Le combat est engagé avec violence, le bruit de la canonnade est continu. De grandes masses de fumée s'élèvent sur la droite, au-dessus des bois qui bornent l'horizon de ce côté. A la gauche, vers Jussy, se montre une tête de colonne ennemie. Le maréchal fait pointer lui-même quelques canons dans cette direction, elle disparaît. Il est environ 4 heures. Il part du St-Quentin, redescend au col de Lessy, rencontre en route le capitaine de Beaumont, commandant de l'escorte du général Bourbaki, et le charge de dire à son général de prévenir le maréchal Canrobert qu'il ne le soutient plus et de rentrer ensuite. A quelques pas de là, il trouve sur son chemin les officiers d'ordonnance du général Bourbaki qui vont le rejoindre ; il leur dit que tout est fini et de rentrer. Il remonte ensuite en avant du fort de Plappeville pour voir ce qui se passe dans la plaine de la basse Moselle, aperçoit de la poussière au-dessus de la route de Sauloy, et, craignant une pointe de l'ennemi, fait appeler 2 batteries de la réserve. Puis, reconnaissant que ce mouvement est causé par des bagages et des isolés qui rentrent précipitamment vers Metz, il s'écrie : « Que faire avec de pareilles troupes ? » et redescend au quartier général vers 7 h. 1/2.

Pendant toute cette journée, il n'envoie personne aux nouvelles, reçoit, sans s'en émouvoir, les avis des dangers toujours croissants qui menacent le 6^e corps, et se contente, pour tout soutien, et qui arrivent sur le terrain au moment même où la lutte se termine. Ces munitions alimentèrent quelques instants de plus ce feu terrible qui, des hauteurs des carrières de la Croix, arrête court, au moment critique, les progrès si menaçants de l'ennemi.

Quelles étaient les réserves disponibles et quel parti le maréchal Bazaine pouvait-il en tirer ? Tel est le point qu'il reste à préciser.

L'infanterie de la garde avait été répartie comme il suit : la 1^{re} brigade de voltigeurs, sous les ordres du général Brécourt, à Châtel Saint-Germain. Pour soutenir le 3^e corps, la 2^e brigade, sous les ordres du général Deligny, était maintenue au Saint-Quentin, par suite de cette crainte d'une attaque sur les derrières de la gauche de l'armée, dont les feux croisés de la place et du fort de Saint-Quentin rendaient le succès invraisemblable ; la division de grenadiers demeurait seule disponible. En présence de ces dispositions, le général Bourbaki fait observer au maréchal, qu'ainsi morcelée, la garde ne sera plus en mesure de produire les résultats sérieux qu'on est en droit d'attendre d'elle, tant en raison de la valeur des éléments qu'elle renferme que par suite de sa constitution en corps d'armée.

L'artillerie de réserve de la garde, composée de 4 batteries, et la réserve générale forte de 12 batteries, en tout 96 bouches à feu, étaient massées au Saint-Quentin.

Dans la matinée du 18, d'après un rapport du général Bourbaki, en date du 21 août, il avait reçu l'ordre du maréchal de se tenir prêt à marcher et l'autorisation de mettre ses troupes en

mouvement, quand il le jugeait convenable. Vers trois heures, le général Bourbaki, comprenant que la lutte prenait de grandes proportions, se décida, en l'absence de tout ordre direct, à porter sa division de grenadiers au Gros-Chêne, vers la droite de l'armée. Il y arrive à quatre heures ; un moment après, il se porte un peu en avant dans la direction de Saint-Privat et attend. — A six heures un quart, arrivaient successivement près de lui le capitaine de la Tour du Pin et le commandant Pesmes, envoyés par le général de Ladmirault pour lui demander de venir appuyer le quatrième corps, qui avait obtenu, disent-ils, un succès. Le général se met en marche et appelle à lui l'artillerie de réserve de la garde restée au Saint-Quentin. A la sortie des bois avoisinant Amanvillers et Saint-Privat, le général, à la vue du mouvement de retraite du quatrième et du sixième corps qui se dessine nettement, déploie ses troupes pour le protéger. A sept heures 40 minutes arrive à toute vitesse l'artillerie de réserve de la garde.

Dans cette dernière période de la bataille, l'artillerie du 6^e corps, qui n'avait plus que quelques coups à tirer, s'adosse au bois près la route de Sauloy, vis-à-vis de Saint-Privat, pendant que l'artillerie de la garde et deux batteries de la réserve s'établissent au-dessus de la route de Châtel, en face d'Amanvillers. Cette masse de bouches à feu ouvre un feu très-actif et arrête net l'offensive de l'ennemi. A huit heures et demie le combat cesse.

Ainsi donc pendant toute cette après-midi le maréchal Bazaine est averti à plusieurs reprises du danger qui grossit vers la droite de son armée, de la situation plus que critique du maréchal Canrobert, de l'insuffisance de son artillerie, de la pénurie de munitions qui le force à ralentir son feu dès le début du combat.

Non-seulement il ne se porte pas de sa personne sur le point menacé pour y diriger, au besoin, ses réserves, mais il abandonne à l'initiative nécessairement hésitante du général Bourbaki le soin de mettre la division de la garde en mouvement et laisse sur le Saint-Quentin 60 bouches à feu absolument inutiles.

Le maréchal, resté comme on l'a vu en dehors du champ de bataille, mais auquel les commandants de corps, dirigeant au milieu du feu leurs troupes engagées, firent parvenir des renseignements précis, adressa pendant la journée plusieurs dépêches à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon.

« A deux heures de l'après-midi, il télégraphie au maréchal de Mac-Mahon :

« Par suite des combats successifs que j'ai livrés le 14 et le 16, ma marche sur Verdun a été arrêtée, et je suis obligé de séjourner dans la partie nord de Metz pour me ravitailler en munitions surtout et en vivres. Depuis ce matin, l'ennemi montre de fortes masses qui paraissent se diriger vers Briey et qui peuvent avoir l'intention d'attaquer le maréchal Canrobert, qui occupe Saint-Privat-la-Montagne, se ralliant par sa gauche avec Amanvillers, point d'appui de la droite du 4^e corps. Nous sommes donc de nouveau sur la défensive jusqu'à ce que je sache la véritable direction des troupes qui sont devant nous et surtout celle de l'armée de réserve que l'on dit être à Pange sur la rive droite de la Moselle, sous les ordres du roi, dont le quartier général serait à Aubigny. »

Transmettre cette dépêche à l'empereur et au ministre de la guerre. Je crains pour la voie ferrée des Ardennes. »

A quatre heures, nouveau télégramme adressé à l'empereur :

« En ce moment, quatre heures, une attaque conduite par le roi de Prusse en personne avec des forces considérables est dirigée sur tout le front de notre ligne. Les troupes tiennent bon jusqu'à présent, mais des batteries ont été obligées de cesser le feu. »

Enfin, à sept heures cinquante minutes, il télégraphie à l'empereur :

« J'arrive du plateau. L'attaque a été très-vive ; en ce moment, sept heures, le feu cesse ; nos troupes sont constamment restées sur leurs positions ! »

A ce moment le dernier fil télégraphique qui reliait Metz à Châlons et à Paris par Thionville est rompu.

Le texte de ces dépêches indique lui-même que le commandant en chef fut tenu au courant des diverses phases de la bataille, mais l'expression de la situation telle qu'il la connaît ne s'y retrouve pas. Aucune mention n'est faite de la position critique du sixième corps.

La dernière de ces dépêches, dont la série sem-

blait témoigner des impressions reçues successivement par le maréchal pendant le combat, ne devait elle pas avoir pour objet d'induire en erreur le souverain sur les résultats de la journée, en lui donnant à croire que le maréchal Bazaine avait quitté le champ de bataille à la fin de l'action ?

(La suite à demain.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avant-hier matin, le temps était chargé d'électricité, le tonnerre grondait, mais nous n'avons eu, dans notre pays, aucun dégât à signaler.

Il n'en a pas été de même partout. A Fontevault, le fluide est entré dans le clocher de l'église paroissiale, en a enlevé les ardoises, les faisant voler dans toutes les directions, puis est redescendu dans une cour, a traversé la rue et gagné la guérite du factionnaire de la Maison centrale. Après avoir découvert cette guérite, il a pénétré dans un dortoir de prisonniers ; fort heureusement, il n'a fait aucun mal.

Au village de Saunay, commune d'Ambillou, deux cultivateurs, Mathurin Augereau et Touret, surpris dans leur champ par la pluie, s'étaient réfugiés sous un noyer. Ils y étaient depuis quelques minutes seulement, lorsqu'une décharge électrique éclata avec fracas. Touret était renversé sans connaissance au pied de l'arbre, et Augereau avait été frappé à mort et projeté à quelques mètres en avant.

Touret, revenu à lui, appelait son camarade à son secours ; il souffrait beaucoup au ventre et avait les jambes comme rompues.

Voyant son appel sans résultat, il cria plus fort et parvint à se faire entendre au loin. On accourut à lui, et on le transporta dans son lit ; son état ne présente aujourd'hui aucune gravité.

Le pauvre Augereau a dû être frappé instantanément. Il n'avait aucune trace du fluide sur le corps ; mais ses vêtements étaient réduits à l'état d'amadou.

Le noyer, haut de 2 mètres 50 centimètres, et de 30 centimètres de circonférence, était fendu sur une longueur de 50 centimètres.

M. Olivier, directeur des prisons de Maine-et-Loire, quitte la maison centrale de Fontevault pour aller diriger un nouvel établissement de détenus que l'on vient de créer dans le château de Thouars (Deux-Sèvres).

Ce château convient parfaitement pour une maison de détention et l'on assure qu'elle est principalement destinée à devenir une prison pour les condamnés politiques.

Cet édifice s'élève au sommet des rochers à pics qui dominent le Thouet, sur un contrefort que la rivière contourne en se repliant sur elle-même. Elevé sous le règne de Louis XIII par Marie de Latour, épouse d'Henri de la Trémouille, et construit en partie par corvée, ce château a tout-à-fait l'aspect d'une prison d'Etat. L'intérieur est remarquable par la masse des murs fondés sur le rocher coupé à pic en vingt endroits.

Nous croyons savoir que M. Olivier sera remplacé à Fontevault par le directeur de la prison de Belle-Isle-en-Mer.

Trois ouvriers, employés sur la ligne du chemin de fer de Poitiers à Saumur et résidant à Saumur, étaient assis, lundi dernier, sur le banc des prévenus du tribunal de police correctionnelle de Poitiers.

L'un d'eux, le nommé Pilet, Louis, âgé de 36 ans, était inculpé d'avoir promené, dans les rues de Mirebeau, un drapeau rouge, que la prévention qualifie de port public de signes extérieurs de ralliement non autorisés par la loi ou par des règlements de police (art. 6 de la loi des 11-12 août 1848).

Il était, en outre, inculpé d'avoir, de concert avec les nommés Boissinot, Camille, âgé de 15 ans, et Reyberol, Henri, âgé de 19 ans, résisté avec violence et voie de fait à des agents de la force publique, qui s'étaient opposés à leur promenade à travers les rues de Mirebeau.

Deux des prévenus sont loin d'avoir des antécédents favorables ; Pilet a déjà subi quatre condamnations formant un total de douze années d'emprisonnement, peines qui lui ont été infligées par des conseils de guerre, et Boissinot a déjà été condamné trois fois, tant pour outrage public à la pudeur que pour vol et rébellion.

Quelques jours avant l'arrestation des inculpés, pareille manifestation avait eu lieu à Mirebeau.

Le tribunal a condamné Pilet à 3 mois d'emprisonnement, Boissinot à 2 mois d'emprisonnement, et Reyberol à 15 jours de la même peine.

Les journaux d'Angers nous signalent un nouveau scandale dû aux passions anti-religieuses :

« Dans la nuit de vendredi à samedi, racontent-ils, des misérables ont abattu et brisé une vingtaine de croix sur les tombes du cimetière de Pruniers. Dans la même nuit, pareilles profanations ont été commises dans le cimetière de Bouchemaine. Un individu soupçonné d'avoir pris part à ces actes odieux a été arrêté par la gendarmerie. »

Le Journal officiel annonce que les électeurs du canton du Lion-d'Angers sont convoqués pour le 26 octobre, afin d'élire un représentant au conseil général de Maine-et-Loire en remplacement de M. Roussier, démissionnaire.

Dimanche prochain, la représentation de début de la troupe de M. Chantilly sera composée de la *Voleuse d'enfants*, drame à grand spectacle, en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Eugène Grangé et Lambert Thiboust, suivi de la *Corde sensible*, vaudeville en 1 acte.

A propos du tableau de la troupe, que nous avons publié lundi, on lit dans le *Journal d'Angers* :

« ... Le personnel paraît composé avec intelligence. Parmi les artistes, nous retrouvons avec plaisir le nom de l'un de nos vieux amis, M. Besombes, qui fut jadis notre collaborateur, ou plutôt notre complice, dans la perpétration d'une petite comédie intitulée : *L'Invasion autrichienne ou les Français en Italie*, dont il interpréta avec succès le principal rôle. Tous nos souhaits de bienvenue à cet excellent artiste. — F. R.

Faits divers.

ECOLE DE BOULANGERIE. — Il y a quatre à cinq mille ans que l'on fait du pain. Il y a des écoles pour enseigner toutes sortes de choses, même futiles. Il n'existe, il n'a jamais existé d'école de boulangerie pour enseigner à faire le pain mieux et à meilleur marché.

M. Chapus, dans le *Sport*, signale cette lacune :

« Nous avons des écoles pour nous fournir des avocats, des médecins, des peintres, des musiciens, des comédiens. Dieu sait si elles nous en approvisionnent, et à quoi bon ? Le professionnat et l'artiste à l'état médiocre n'est-il pas presque toujours une individualité déclassée et toujours hostile à l'état social auquel il attribue ses succès, sans jamais s'en prendre à son insuffisance ! Une simple école pour nous donner de bons boulangers ferait mieux notre affaire. Ceux-là nous ôtent quelquefois le pain de la main, ceux-ci nous donneraient au moins sûrement notre pain quotidien. »

Très-bien pensé et très-bien dit.

UN VRAI CHASSEUR. — S'il est au monde un chasseur qui puisse revendiquer vraiment ce titre, c'est bien M. L..., de Fontainebleau.

Avant-hier il chassait en compagnie de deux de ses amis, quand l'un d'eux, en tirant sur une compagnie de perdreaux, lui envoie la plus grande partie de sa charge dans la figure.

M. L... pousse un cri et laisse échapper son arme qui se brise en tombant.

Tout aussitôt épouvantés, ses amis s'empressèrent d'accourir : on examine les blessures et l'on reconnaît avec joie que, si elles sont nombreuses, pas une d'elles n'est dangereuse.

Néanmoins, comme il est désormais impossible de songer à chasser, on se décide, après un premier pansement, à regagner la ferme, située à deux kilomètres environ.

Voilà donc les trois amis avançant clopin-clopant, ceux qui sont valides soutenant chacun par un bras le blessé.

Tout-à-coup, ce dernier aperçoit deux perdreaux, et, l'instinct du chasseur repre-

nant bien vite le dessus, il s'écrie d'un ton dolent, en s'adressant à celui qui l'a blessé :

— Mon ami, je vous en prie, tirez donc ces deux perdreaux.

— Après l'accident qui vient de m'arriver, fait celui-ci, jamais plus je ne touche à une arme à feu !

— Alors tirez-les, reprend le blessé en se tournant du côté de son autre ami.

— Pouvez-vous me demander une chose pareille !
— Nous ne pouvons pourtant pas les laisser échapper, riposte vivement M. L..., de son ton toujours de plus en plus dolent, si vous ne voulez pas les tirer, passez-moi votre fusil.

Et, s'emparant de l'arme, il abat les deux perdreaux.

Puis, toujours clopin-clopant et geignant de plus belle, il reprend son chemin.

Pour les articles non signés : P. GODET.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN.

EMPRUNT DE 1873

Autorisé par Firman de S. M. I. le Sultan

1,388,889 Obligations au Porteur

RAPPORTANT 30 FRANCS D'INTÉRÊTS ANNUELS, PAYABLES PAR SEMESTRE LES 1^{er} AVRIL ET 1^{er} OCTOBRE

Ces Obligations sont émises à 297 fr. 50 c.

Remboursables à 500 francs en 33 ans par tirages semestriels.

Les tirages auront lieu publiquement à Paris, au siège de la Société de Crédit Mobilier, les 5 mars et 5 septembre de chaque année. Les Obligations sorties seront payables le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre suivants.

Les deux premiers tirages auront lieu en septembre 1874.

JOISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1873.

PAYABLES :			
25 fr.	» en souscrivant.....	25 fr.	»
77 50	» lors de la répartition....	77 50	»
50	» du 1 ^{er} au 5 décembre 1873.....	50	»
50	» du 1 ^{er} au 5 janvier 1874..	50	»
50	» du 1 ^{er} au 5 février 1874..	50	»
45	» le 1 ^{er} avril 1874, et sous déduction du coupon de 15 fr. échéant à cette date.....	30	»
297 fr. 50	Somme réelle à verser	282 fr. 50	

L'intérêt de 30 francs par obligation représente plus de 10 0/0 du prix d'émission. Avec la prime résultant de remboursements à 500 fr., le placement ressort à près de 12 0/0.

Une bonification de 5 francs sur le prix d'admission sera faite aux Souscripteurs qui désireront se libérer entièrement, à la répartition. Les autres Souscripteurs pourront escompter les trois derniers termes à raison de 6 0/0 l'an.

Les coupons d'intérêts et les obligations sorties au tirage sont payables en or à Paris, Londres et Constantinople.

GARANTIES :

L'article 7 du Contrat est ainsi conçu : « Pour assurer le remboursement du présent Emprunt et le service des intérêts, le Gouvernement Impérial Ottoman assigne, outre sa garantie directe et générale, à titre d'affectation spéciale et jusqu'à due concurrence, les revenus ci après, savoir :

1 ^o Dîme du vilayet du Danube.....	1.200.000 Fr.	30.000.000
2 ^o Taxe sur les moutons d'Anatolie....	750.000	18.750.000
3 ^o Excédant du produit de la régie des tabacs de Constantinople.....	300.000	7.500.000
4 ^o Dîmes du vilayet d'Angora.....	150.000	3.750.000
Total.....	2.400.000 Fr.	60.000.000

Il est expliqué toutefois que les dîmes et les taxes ci-dessus n^{os} 1 et 2, étant affectés au service des Bons du Trésor créés en 1872, elles ne seront applicables au présent Emprunt qu'au fur et à mesure de l'extinction desdits Bons, aux époques et dans les conditions prescrites pour ce titre. En attendant comme garantie provisoire du présent Emprunt, et jusqu'à la libération des affectations qui précèdent, le Gouvernement Impérial Ottoman assigne les revenus suivants, qu'il déclare être libres de tout engagement antérieur, savoir :

1^o Dîmes des vilayets d'Erzeroum, de Tripoli (de Barbarie), de Crète, de Diarbekir et de Scutari (Albanie).. 600,000 fr. 15,000,000

2^o Produit du Tapon (droit de transmission des propriétés domaniales)..... 500,000 12,500,000

3^o Quart du produit des Serghis des vilayets de l'Épire... 850,000 21,250,000

Total... 1,950,000 fr. 48,750,000

Aux termes de l'article 8, le produit des revenus donnés en garantie sera versé, jusqu'à concurrence de la somme représentant exactement l'annuité nécessaire au service de l'emprunt, pour intérêt et amortissement, trente jours avant chaque échéance, entre les mains des contractants ou de leurs délégués à Constantinople.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

15, PLACE VENDÔME, A PARIS

A LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

A LONDRES

ET

A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

A CONSTANTINOPLE

Les Mercredi 8, Jeudi 9 et Vendredi 10 Octobre 1873

Elle sera ouverte en même temps dans les départements, chez les correspondants de la Société de Crédit Mobilier et dans les principales villes de l'Étranger.

Si le nombre des Obligations souscrites est supérieur à celui du montant total de l'emprunt, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés

aux Souscripteurs, en échange de leur récépissé de versement, lors de la répartition.

Les titres définitifs au Porteur seront délivrés revêtus du timbre.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription pour la France, devront être adressées à la Société de Crédit Mobilier et accompagnées du premier versement. On peut verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de la Société de Crédit Mobilier. Déclaration faite au timbre le 19 septembre 1873.

AVIS IMPORTANT

Concernant les personnes atteintes de

TUMEURS.

Nous pensons être utiles à certains de nos lecteurs en leur désignant ici les principales affections chirurgicales traitées par le Docteur Ed. Darbez, à sa clinique spéciale, 44, rue de Turbigo, à Paris : Adénites (Ecouelles), Adénomes du sein, Cancers, Squirrhes et Eucéphaloides du sein, Cancroïdes, Engorgements laiteux, Hémorroïdes, Hydarthrose, Hydrocèles, Kistes, Lipômes, Loupes, Polypes, Tumeurs blanches.

Le Dr Darbez reçoit à son cabinet, 44, rue de Turbigo, tous les jours, de 2 à 4 heures, excepté le samedi et le dimanche, ces deux jours étant absorbés par les voyages en province.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 35^e fascicule, ENC à ENS est en vente.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 OCTOBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 60	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	820	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	292 50	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	82 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	445	»	»
5 % jouissance 30 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier.....	370	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	400	»	»
5 % Emprunt 1871.....	»	»	»	Crédit Foncier d'Autriche.....	672 50	»	»	Société autrichienne, j. janv. .	»	»	»
Emprunt 1872.....	93 10	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	361 25	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré.....	92 40	»	»	Est, jouissance nov.....	511 25	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	9 3 75	»	»	Orléans.....	275 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	400	»	»	Midi, jouissance juillet.....	295	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.....	273	»	»
— 1865, 4 %.....	433 75	»	»	Nord, jouissance juillet.....	1008 75	»	»	Est.....	270	»	»
— 1869, 3 % t. payé.....	288	»	»	Orléans, jouissance octobre.....	820	»	»	Nord.....	279 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.....	247 50	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.....	505	»	»	Ouest.....	270 50	»	»
Banque de France, j. juillet.....	4240	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Midi.....	271	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.....	130	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	688 75	»	»	Deux-Charentes.....	232 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	»	»	Société Immobilière, j. janv. .	13	»	»	Vendée.....	230	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mal).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Et pour la Saint-Jean 1874,

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle,

Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PENCHER, à Saumur. (195)

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancer du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après guérison. Telle est la garantie donnée par le Dr Rongg, médecin homéopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance, affranchir. (290)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

N'ACHETEZ PLUS LE BOIS DE PANAMA pour nettoyer vos étoffes

LA PANAMINE ROZIÈRE

EST SUPÉRIEURE Elle se dissout immédiatement dans l'eau.

de la contrefaçon déiez vous!

AVIS AUX DAMES POUR 25 centimes AVEC LA PANAMINE ROZIÈRE ON NETTOYE COMME LE DÉGRAISSEUR

LA PANAMINE est enveloppée de papier d'étain et porte le nom : ROZIÈRE, chimiste, à Romainville, près Paris.

INVENTEUR DES PASTILLES POT-AU-FEU En vente : dans les magasins d'épicerie.

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^o, DE PARIS Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BORLAS.
Brest, Landerneau, chez M. Emile VINCENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez M. C. BORDON et C^o.
Havre, chez M. E. FIORET.
La Rochelle, chez M. M. d'ONISTY et FAUSTIN FILS.
Lyon, chez M. Marc GUILLARD.
Marseille et Cette, chez M. A.-G. BODÉ et C^o.
Moulins, chez M. V. LA BARRÉ.
Nantes, chez M. A. JAMON et HOUD.
Paris, chez M. A. MONTESQUOU-DUPIN.
Saint-Nazaire, chez M. A. JAMON et HOUD.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur demande un apprenti.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY

POUDRETTE DE BONDY NITRÉE ENRICHIE

80 fr. en vrac à la Voirie (sacs perdus). } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.

90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

ENGRAIS RICHE DE BONDY

30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., — 3^e traite acceptée à 3 mois, escompte à 1/2; — 2^e traite acceptée à 6 mois sans escompte.

PAIEMENT : 1^o comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2^o traite acceptée à 3 mois, escompte à 1/2; — 3^e traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTIER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE

Guide pour leur traitement : 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile par correspondance. D^r GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris.

Changement de Domicile.

M. DURAND

ARQUEBUSIER,
Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand,
A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils Lechocheux et à baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc. Grand choix d'articles de chasse. Entrepôt de poudres et de plomb. Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes. Grand dépôt de feux d'artifice.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture

Agriculteur praticien;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n^o 1, maison des 100 Louis d'Or,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Saumur, imprimerie de P. GODET.